

COMMUNIQUE DE PRESSE



Campagne de protection des phares en Languedoc-Roussillon

Le Ministère de la culture et de la communication a lancé une campagne de protection des phares au titre des monuments historiques sur l'ensemble des côtes françaises. De nombreux phares majeurs ont d'ores et déjà été classés ou inscrits. C'est désormais aussi le cas en Languedoc-Roussillon.

Contact presse

Véronique Cottenceau
chargée de la communication
04 67 02 35 21

Contact CRMH
Yvon Comte
04 67 02 32 95

La Direction régionale des affaires culturelles a proposé l'examen de plusieurs phares de la région Languedoc-Roussillon à la dernière commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.). 6 phares sont retenus pour l'inscription au titre des monuments historiques (IMH) parmi lesquels 3 sont proposés au classement (CLMH).*

Inscrits

- ancien phare du Mont Saint-Loup à Agde (Hérault)
- phare du Mont Saint-Clair à Sète (Hérault)
- feu métallique du môle à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales)

Inscrits et proposés au classement

- «vieux phare» ou ancien phare du Grau d'Aigues-Mortes au Grau-du-Roi (Gard)
- phare de l'Espiguette au Grau-du-Roi (Gard)
- phare de Cap Béar à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales)

Les arrêtés d'inscription définitive et d'inscription préalable à la procédure de classement viennent d'être signés par le Préfet de région.

**Le classement monument historique (CLMH) concerne des édifices d'intérêt public, l'inscription (ISMH), s'adresse aux édifices dont l'intérêt n'est pas suffisant pour justifier le classement. Le classement fait l'objet d'un arrêté ministériel après avis de la commission nationale des monuments historiques.*

L'inscription fait l'objet d'un arrêté préfectoral après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

Les critères qui président à la protection peuvent être d'ordre archéologique, architectural, historique, ethnologique.